



Ref : CA2021/42

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2021

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE AU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (D.U.) « TREMPLIN » À DESTINATION
DES ÉTUDIANTS MIGRANTS POUR L'INSERTION**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 juillet 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

Vu l'avis favorable réservé par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne réunie en sa séance du 8 juillet 2021, à l'approbation de la convention de partenariat relative au D.U « TREMPLIN »,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE:

Article 1 :

Est approuvée par le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne :

- la convention de partenariat relative au Diplôme d'Université TREmplin à destination des Etudiants Migrants Pour L'Insertion (TREMPLIN), telle que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 juillet 2021.

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	2
Votants	24
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0

Le Président,

20 JUL. 2021


Lionel LARRÉ.


Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 JUL. 2021